

□ COMMUNIQUÉ DU REF

L'ANFR a présenté au [REF au milieu des 2022 au titre de la pratique de gestion du spectre qui a été vu pub](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2022/7/20/ANFR12209344A0001/20220724)

Il est à noter que les premières allocations de fréquence, par l'ANFR, ne débuteront qu'en 2023 et se po

Il semble important de rappeler que ces mesures sont strictement limitées géographiquement et dans le

Le REF souhaite encourager ses membres et l'ensemble de la communauté amateur à accompagner ce

Norman HUBERT

F4HXK

Président